Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1894)
Heft: 5

Artikel: Tour de préconsultation sur la révision des statuts
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237116

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 5 Année 1894 1er Décembre

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 4 Octobre 1894, Petite Salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle la perte que la Société pédagogique vient de faire en la personne de M. *Catry*, régent à l'Ecole de Saint-Antoine, et invite l'assemblée à se lever en signe de deuil et en témoignage de sympathie envers Mme et Mlle Catry, si douloureusement éprouvées.

Les candidatures de Mme *Deffaugt*, de Mlle *Clerc* et de MM. *Jules Gavard, Léon Favre* et *Paul Bratschi* sont acceptées à l'unanimité.

2° Tour de préconsultation sur la revision des statuts.

M. *le Président* informe l'assemblée que l'édition de nos statuts est épuisée; il s'agit donc de savoir si nous voulons rééditer ces derniers tels quels ou leur faire subir certaines modifications.

Mlle *Métral* demande que les membres qui ne viennent pas aux séances soient frappés d'une amende.

MM. *Sené* et *Rochat* estiment que l'adoption de cette mesure risquerait fort d'entraîner une diminution du nombre des sociétaires. M. Rochat croit que nos séances seraient plus fréquentées si elles n'avaient pas lieu le jeudi.

M. *Wichmann* propose que les séances aient lieu à 5 ou 6 heures du soir, afin que chacun puisse profiter de l'après-midi.

M. *le Président* fait remarquer que si nos réunions avaient lieu un autre jour que le jeudi, nos collègues de la campagne seraient dans l'impossibilité d'y assister.

M. *Sigg* émet l'idée de créer à la campagne des Sections de la Société pédagogique qui étudieraient simultanément les mêmes questions ; ces sections rurales et celle de la Ville se réuniraient une ou deux fois par année en assemblée générale. Il suffirait de s'entendre avec les groupes qui existent déjà entre Arve et Rhône et Arve et Lac. Si jusqu'ici le corps enseignant a généralement montré peu d'intérêt pour les sujets de pédagogie, cela tenait à ce que le Département ne faisait rien pour stimuler l'esprit d'initiative. Mais aujourd'hui une nouvelle tendance semble heureusement se dessiner. M. Sigg en voit la preuve dans les concours récemment ouverts en vue de l'exposition.

M. *Lescaze* souscrit entièrement aux idées exprimées par M. Sigg.

M. *Favre* recommande d'examiner de près la question des cotisations, notamment dans le cas de deux sociétaires mariés. Il est ensuite décidé de procéder à une revision complète des statuts. Ce travail est confié à une commission composée du Comité, de Mmes *Picker* et *Choberg*, de Mlles *Bordayron*, *Vigile*, et *Métral*, et de MM. *Favas*, *Thorens*, *Golay*, *Capt*, *Court*, *Lescaze* et *Vuagnat*.

3° Exposé de la méthode suivie dans le nouveau manuel d'allemand, par M. Lescaze.

M. Lescaze explique que pour l'enseignement des langues étrangères on se trouve en présence de deux voies essentiellement différentes : la méthode purement grammaticale et la méthode empirique. Ces deux systèmes comptent l'un et l'autre de chauds partisans. Le premier consiste en l'étude de règles que l'on applique ensuite dans des thèmes et des versions ; il a l'inconvénient d'être peu attrayant. Le second fait étudier la langue étrangère d'une manière absolument intuitive, à l'aide de phrases toutes faites, comme l'enfant apprend sa langue maternelle ; il est impraticable lorsqu'il s'agit d'une langue dont la syntaxe est compliquée.

Dans son manuel, M. Lescaze a suivi une voie intermédiaire Tout d'abord, il n'a pas hésité à mettre l'élève immédiatement en présence des caractères gothiques. Chaque leçon contient